



Gamme Bâtiment Open Line™

Nouveautés des versions 11.0.1 (novembre 2018)

■ Récapitulatif des principales évolutions apportées

	Devis & Facturation Bâtiment	Bâtiment	Gestion Bâtiment	Expert Bâtiment
Market Place : regroupement des paramètres liés aux Éditeurs Partenaires	X	X	X	X
Gestion de la facture électronique	X	X	X	X
Gestion de la caution bancaire		X	X	X
Ajout de la notion d'intérimaire dans les fiches intervenants		X	X	X
Message d'avertissement lors de la facturation d'une situation dont le net à payer est négatif		X	X	X
Pouvoir générer des situations sur des commandes comportant des événements			X	X
Décorrélation du devis d'exécution et de la commande				X
Import/export paramétrable des affaires				X
Améliorations liées au module Maintenance/SAV				X

■ Nouveautés communes tous niveaux de gamme

→ Market Place : regroupement des paramètres liés aux Éditeurs Partenaires

La Market Place présente l'écosystème d'Éditeurs Partenaires EBP dont les solutions sont connectées ou connectables aux logiciels EBP Open Line™. Elle est accessible depuis l'icône « Market Place » en haut à droite dans les logiciels.

Désormais, dans le menu « Paramètres », une entrée « Partenaires Market Place » a été ajoutée. Elle permet **d'activer le service pour chaque partenaire et de paramétrer les informations nécessaires à son fonctionnement.**

Ainsi, **tous les partenaires présents en intégration forte, c'est-à-dire dont l'interface est implémentée par EBP** (type Oxatis, SMS envoi, Tarifeo, BatiChiffrage, etc.), sont désormais accessibles depuis ce menu.

■ Comment cela fonctionne ?

1. Une coche « Activer le service » permet d'indiquer que ce partenaire est actif dans le logiciel et d'afficher les fonctions relatives à son utilisation dans les menus concernés.
A contrario, quand la coche est décochée, les fonctions relatives à la solution dans les menus du logiciel Open Line™ ne sont plus visibles.
2. L'utilisateur doit ensuite renseigner les informations de connexion propres à la solution du partenaire.

■ Quel fonctionnement en mise à jour de dossier ?

- Les solutions partenaires qui ne nécessitaient pas de renseigner des informations de connexion spécifiques dans les versions précédentes sont par défaut cochées en « Activer le service ». Si elles ne sont pas utilisées, il suffit de décocher l'option pour que leurs fonctions n'apparaissent plus dans le logiciel.
- En revanche, celles qui nécessitaient de renseigner des informations de connexion spécifiques, sont cochées par défaut en « Activer le service », uniquement si des informations de connexion étaient déjà renseignées dans la version précédente.

→ Gestion de la facture électronique

Intégration du format de facture électronique Factor-X

La Factor-X (aussi appelée facture mixte ou facture hybride) est un nouveau format de facture électronique basé sur une norme européenne.

Elle se compose d'un fichier PDF et d'un fichier informatique (langage structuré en UN/XML).

Les données structurées du fichier informatique vont pouvoir être utilisées pour une intégration automatisée, comme par exemple sur Chorus Pro, mais aussi avec les entreprises du secteur privé qui auront fait le choix de ce format.

Le saviez-vous ?

EBP est le 1^{er} éditeur de logiciels de gestion sur le marché français à intégrer la Factor-X !

■ Comment générer une facture au format Factor-X dans EBP ?

Plusieurs informations sont nécessaires pour pouvoir générer une facture au format Factor-X. Selon que vous souhaitez transmettre votre Factor-X sur Chorus Pro ou auprès d'un autre tiers (entreprise du secteur privé par exemple), tous les champs ci-dessous ne sont pas obligatoires.

Dans la fiche client, dans l'onglet « Divers », les champs suivants ont été ajoutés :

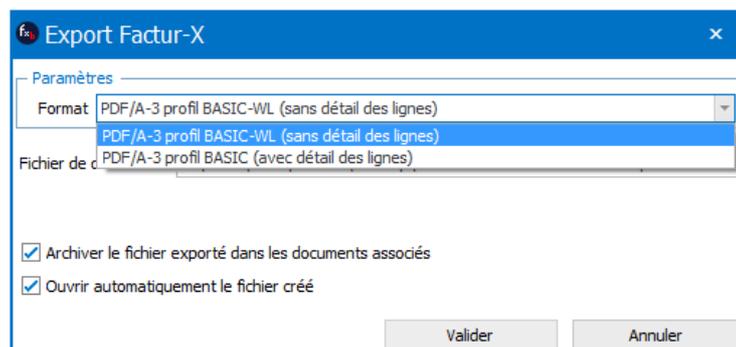
- « **NIC** » pour avoir le **SIRET du client**, élément indispensable pour la transmission d'une facture. *Ce champ doit obligatoirement être renseigné pour générer une Factor-X.*
- « **Référence de l'acheteur / Code service** », information importante afin que la facture soit traitée dans les meilleurs délais par l'administration. *Ce champ est uniquement obligatoire si la Factor-X doit être envoyée sur le portail Chorus Pro.*

De la même manière, des champs ont été ajoutés dans la facture :

- « **N° d'engagement** » (n° de commande donnée par l'administration) *Ce champ est uniquement obligatoire si la Factor-X doit être envoyée sur le portail Chorus Pro.*

Enfin, une fois la facture réalisée et validée, l'action « **Export Factor-X** » (disponible dans le volet des tâches depuis la liste des factures) permet de générer la facture au format Factor-X.

L'utilisateur peut soit enregistrer le fichier sur son poste ou soit télétransmettre sa facture directement sur Chorus Pro si il facture une entreprise du secteur public.



Télétransmission vers Chorus Pro

L'obligation de facture électronique à destination du secteur public se déploie progressivement. Les PME de 10 à 250 salariés sont concernées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les factures doivent obligatoirement être déposées sur le portail de l'Etat, Chorus Pro, pour être traitées.

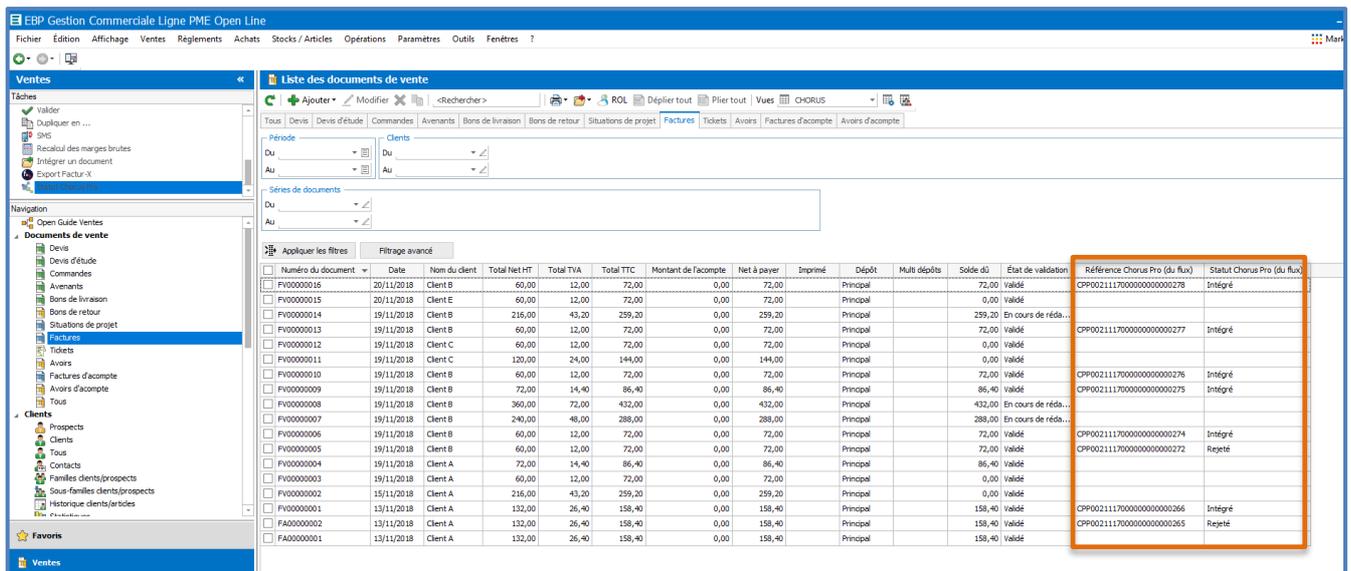
Plusieurs modes de dépôt sont possibles et **EBP à fait le choix de développer la liaison directe vers Chorus Pro depuis ses solutions de facturation et gestion commerciale, en s'appuyant sur le format Factur-X.**

Les avantages :

- Une transmission directe sur le portail Chorus Pro, sans sortir du logiciel EBP
- La facture envoyée est au format « Factur-X », ce qui vous évite la ressaisie de ses informations. Tout est automatiquement lu et enregistré par le portail grâce à ce format !
- Le statut de l'envoi de la facture (intégré, rejeté ou en attente de traitement) est renvoyé par Chorus Pro dans EBP. Une action permet d'actualiser ce flux, afin de connaître à l'instant T, l'état de transmission des factures envoyées
- Une automatisation des traitements
- Un gain de temps dans le travail quotidien
- Pas de risque d'erreur de ressaisie

Retrouvez comment paramétrer la télétransmission Chorus Pro depuis nos logiciels [dans l'article dédié du Centre d'Aide EBP](#).

L'utilisation de la télétransmission vers Chorus Pro nécessite d'être abonné à un contrat de services EBP (contrat mises à jour, PRIVILEGE ou PREMIUM), sauf pour les logiciels en ligne car déjà inclus dans l'abonnement.



Numéro du document	Date	Nom du client	Total Net HT	Total TVA	Total TTC	Montant de l'acompte	Net à payer	Imprimé	Dépôt	Multi dépôts	Solde dû	État de validation	Référence Chorus Pro (du flux)	Statut Chorus Pro (du flux)
FV0000016	20/11/2018	Client B	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		72,00	validé	CPP0021117000000000000278	Intégré
FV0000015	20/11/2018	Client E	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		0,00	validé		
FV0000014	19/11/2018	Client B	216,00	43,20	259,20	0,00	259,20		Principel		259,20	En cours de réda...		
FV0000013	19/11/2018	Client B	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		72,00	validé	CPP0021117000000000000277	Intégré
FV0000012	19/11/2018	Client C	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		0,00	validé		
FV0000011	19/11/2018	Client C	120,00	24,00	144,00	0,00	144,00		Principel		0,00	validé		
FV0000010	19/11/2018	Client B	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		72,00	validé	CPP0021117000000000000276	Intégré
FV0000009	19/11/2018	Client B	72,00	14,40	86,40	0,00	86,40		Principel		86,40	validé	CPP0021117000000000000275	Intégré
FV0000008	19/11/2018	Client B	360,00	72,00	432,00	0,00	432,00		Principel		432,00	En cours de réda...		
FV0000007	19/11/2018	Client B	240,00	48,00	288,00	0,00	288,00		Principel		288,00	En cours de réda...		
FV0000006	19/11/2018	Client B	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		72,00	validé	CPP0021117000000000000274	Intégré
FV0000005	19/11/2018	Client B	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		72,00	validé	CPP0021117000000000000272	Rejeté
FV0000004	19/11/2018	Client A	72,00	14,40	86,40	0,00	86,40		Principel		86,40	validé		
FV0000003	19/11/2018	Client A	60,00	12,00	72,00	0,00	72,00		Principel		0,00	validé		
FV0000002	15/11/2018	Client A	216,00	43,20	259,20	0,00	259,20		Principel		259,20	validé		
FV0000001	13/11/2018	Client A	132,00	26,40	158,40	0,00	158,40		Principel		158,40	validé	CPP0021117000000000000266	Intégré
FA0000002	13/11/2018	Client A	132,00	26,40	158,40	0,00	158,40		Principel		158,40	validé		
FA0000001	13/11/2018	Client A	132,00	26,40	158,40	0,00	158,40		Principel		158,40	validé	CPP0021117000000000000265	Rejeté

■ Nouveautés disponible à partir du niveau Bâtiment

→ Gestion de la caution bancaire

Il est désormais possible de gérer le **cautionnement des retenues de garantie directement depuis les logiciels Bâtiment Open Line™**.

Celui-ci peut ainsi être fait sur la retenue de garantie et sur la retenue de garantie pour bonne fin de travaux.

Différents champs ont été ajoutés à l'onglet « Complément (suite) » dans la commande :

- Le pourcentage de frais imposé par la banque, qui calcule ensuite le montant de frais
- Un champ permettant de renseigner une référence de garantie
- La date de levée

Le + : l'utilisateur peut **visualiser rapidement quelles sont les cautions bancaires en cours**, pour quels montants et à quelles dates elles seront levées grâce à une vue spécifique ajoutée dans la liste des commandes.

Elle reprend la date de levée, les pourcentages et montants de la retenue de garantie et les pourcentages et montant des frais associés.

Commande [CM00000007] du 11/04/2018 (Modifié)

Fichier Édition Vues Actions Fenêtres ?

Enregistrer Enregistrer et Fermer Enregistrer et Nouveau Imprimer Rechercher Annuler Fermer

Afficher le client/prospect Historique clients/éléments Transférer Historique du document Envoyer par mail Dup

Informations générales

Série Numéro CM00000007 Date 11/04/2018 Livraison le 09/05/2018 État Non livrée Dépôt Principal

Informations du tiers

Code tiers COLL0001 Civilité Adresse 36 Rue principale Code postal 33000 Ville BOF Mode de règlement

Détail Récapitulatif Facturation Livraison Compléments **Compléments (suite)** Acomptes Avenants Lettres type Notes

Retenues de garantie

Application de la retenue A chaque situation Base de calcul Montant TTC

Retenue de garantie

Taux 2,50 Montant 72,82

Cautionnement bancaire

% Frais de caution 0,00 Montant frais de caution 0,00

Référence garantie Date de levée

Retenue de garantie bonne fin de travaux

Taux 2,50 Montant 72,82

Cautionnement bancaire pour bonne fin de travaux

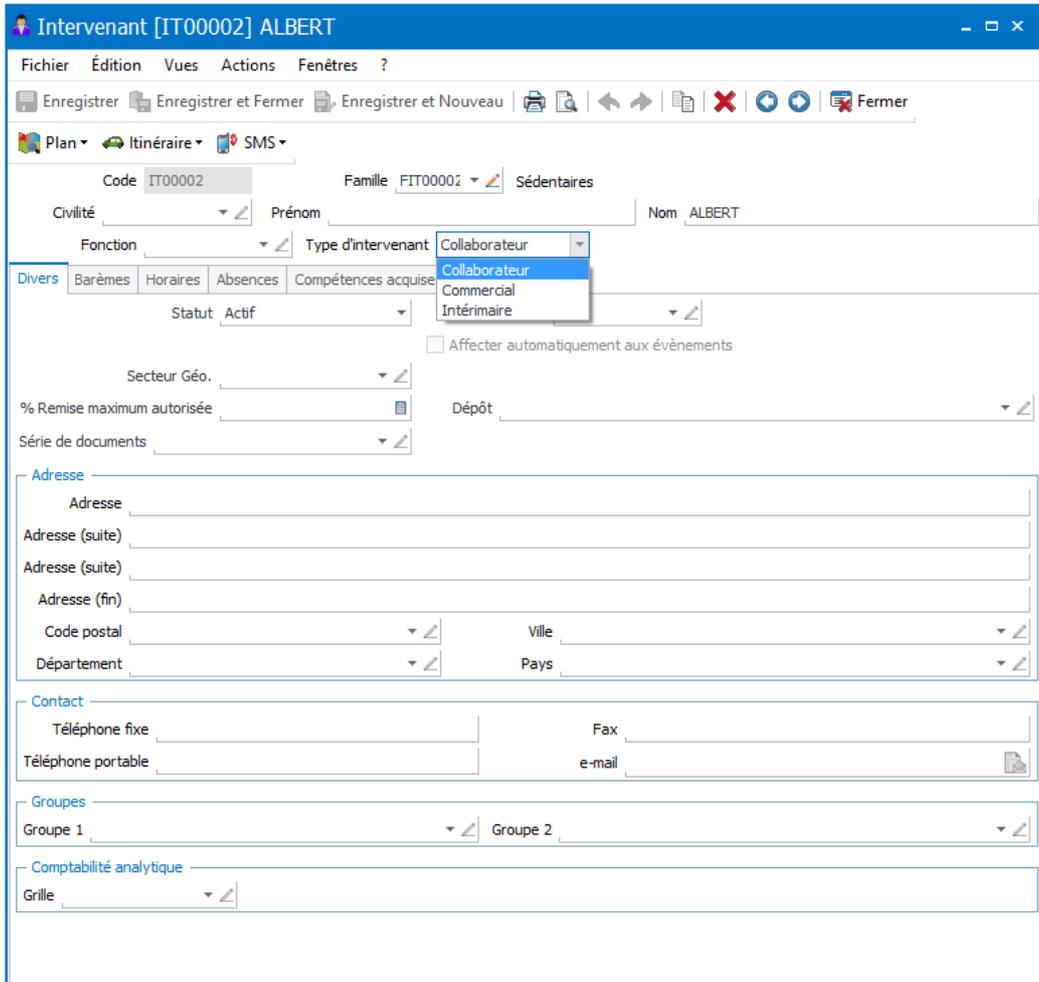
% Frais de caution 0,00 Montant frais de caution 0,00

Référence garantie Date de levée

→ Ajout de la notion d'intérimaire dans les fiches intervenants

L'appel à des travailleurs intérimaires est fréquent dans le milieu du bâtiment. Les logiciels Bâtiment Open Line™ permettent désormais de **distinguer les intérimaires des intervenants salariés** de l'entreprise. Ce nouveau type d'intervenants permet de faire un filtre rapide, notamment pour **faciliter saisie des temps**.

Un onglet spécifique a été ajouté à la liste des intervenants afin de visualiser d'un coup d'œil les listes des intérimaires.



The screenshot shows a software window titled 'Intervenant [IT00002] ALBERT'. The window contains a form with various fields for managing an intervenant. The 'Type d'intervenant' dropdown menu is open, showing three options: 'Collaborateur', 'Commercial', and 'Intérimaire'. The 'Intérimaire' option is currently selected. Other visible fields include 'Code' (IT00002), 'Famille' (FIT00002), 'Sédentaires', 'Statut' (Actif), 'Secteur Géo.', '% Remise maximum autorisée', 'Dépôt', 'Adresse', 'Contact', 'Groupes', and 'Comptabilité analytique'.

→ Message d'avertissement lors de la facturation d'une situation dont le net à payer est négatif

Un contrôle est maintenant fait à la facturation des situations de travaux afin d'**informer l'utilisateur lorsque le montant de la situation ressort en négatif**.

Ce cas de figure se pose notamment lorsque l'acompte versé est supérieur au montant de la situation. Ce message n'est toutefois pas bloquant, mais simplement émis à titre d'information.

■ Nouveauté disponible à partir du niveau Gestion Bâtiment

→ Pouvoir générer des situations sur des commandes comportant des évènements

Il est maintenant possible de **créer une situation depuis une commande possédant un évènement** ou une ligne de temps rattachée, à condition qu'ils ne soient pas facturables.

Pour cela, un contrôle a été ajouté à la création de la situation : s'il existe un évènement lié à la commande qui n'a pas été facturé, le choix est laissé à l'utilisateur de ne pas le facturer mais de générer une situation.

En résumé :

- si l'évènement est facturé alors il ne sera alors plus possible de générer une situation depuis la commande
- en revanche, si l'évènement n'est pas facturé (et si les options « facturer l'évènement », « facturer les intervenants » et/ou « facturer les matériels » sont décochées dans l'évènement), alors la commande peut être transférée en situation.

Ce nouveau mode de fonctionnement est intéressant pour les dossiers où il existe **à la fois des chantiers facturés à l'avancement et des commandes liées à de l'activité maintenance/SAV.**

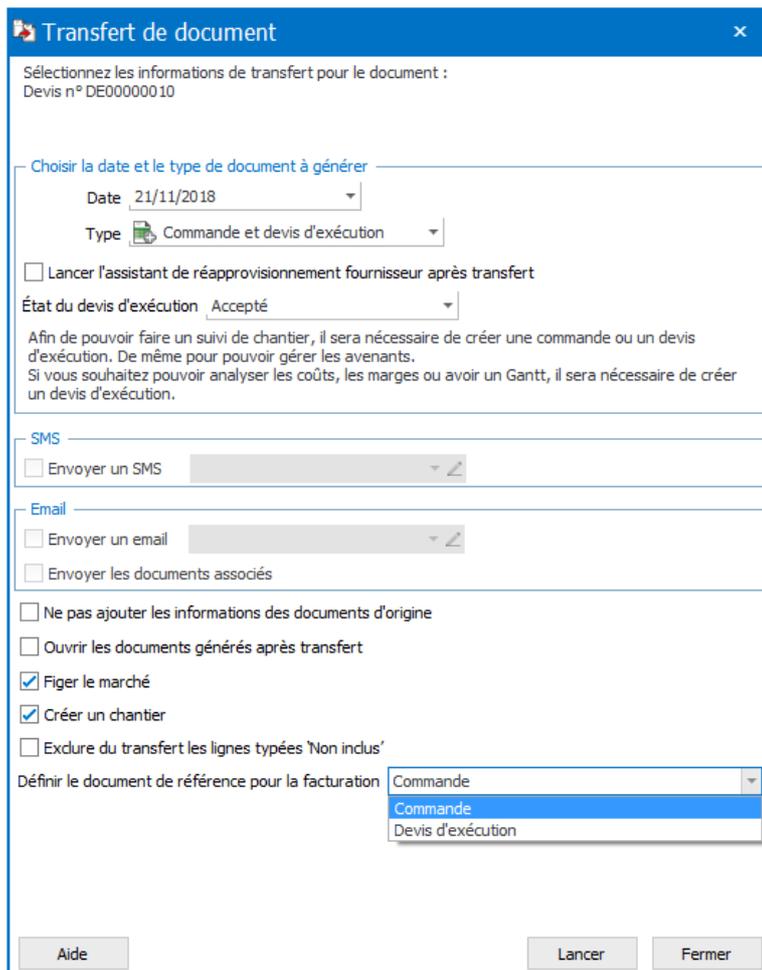
■ Nouveautés disponibles dans Expert Bâtiment

→ Décorrélation du devis d'exécution et de la commande

Jusqu'à présent, le transfert d'un devis en devis d'exécution rendait impossible toute modification de la commande associée une fois le transfert effectué. Le devis d'exécution devenant le document de référence.

Il est désormais **possible de choisir quel document (devis d'exécution ou commande) sera le document de référence**, pour chaque chantier.

Une option a été ajoutée à la fenêtre de transfert pour permettre à l'utilisateur de définir son document de référence.



Dans le cas où l'utilisateur décide de faire de sa commande son document de référence :

- La **commande reste modifiable** et sert à facturer les travaux
- Le **devis d'exécution est également modifiable** afin de pouvoir planifier les ressources nécessaires au bon déroulement du chantier.
- Les coûts indiqués dans l'analyse financière du chantier correspondent alors aux montants planifiés dans le devis d'exécution et le chiffre d'affaire au montant facturé grâce à la commande. Il est ainsi possible de **visualiser instantanément l'écart entre le prévu et ce qui a été facturé réellement** au client.

→ Import/export paramétrable des affaires

La table « Affaires » a été ajoutée dans l'import et l'export paramétrable permettant désormais la récupération des données suivantes :

- entête de l'affaire
- clients concernés
- fournisseurs associés
- contacts
- intervenants

→ Améliorations liées au module Maintenance/SAV

Possibilité de modifier le client d'un contrat de maintenance existant

Il est maintenant possible de **réaffecter un contrat et ses produits clients vers un autres tiers.**

Cette fonction est intéressante dans le cas, par exemple, d'un changement de syndic de copropriété, ou bien encore d'un rachat d'entreprise.

L'action est disponible depuis le contrat et depuis la liste des contrats.

Tenir compte des contrats de maintenance lors des réapprovisionnements

Grâce à l'ajout de l'option « Tenir compte des contrats de maintenance » dans l'assistant de réapprovisionnement fournisseur, les codes contrats présent dans le document de vente sélectionné sont pris en compte, permettant de scinder l'approvisionnement et de **générer un document d'achat distinct par contrat identifié.**

De cette manière, les **documents d'achat générés via le réapprovisionnement fournisseur sont rattachés directement aux contrats** de maintenance concernés.